

Allianz 

Offre taux
boosté
GAIPARE
2025 / 2026

Allianz Patrimoine
Janvier 2025



Principes de l'offre



Offre à taux bonifié

Allianz Vie garantit pour 2025 et 2026 un bonus sur versement exceptionnel constitué d'un **complément de revalorisation annuel de 1% net de frais de gestion** avant prélèvements sociaux pour la part investie sur le support en euros Fonds GAIPARE.

Le complément s'ajoute au taux de participation aux bénéfices annuel net de frais de gestion, avant prélèvements sociaux, déterminé pour 2025 et 2026.

Nb : pour qu'un versement concomitant à un transfert puisse bénéficier du bonus exceptionnel de 1%, celui-ci doit être réalisé par un acte dissocié du transfert.



Période

Du 02 janvier au 30 juin 2025.

La date à prendre en compte est la date de signature de la demande d'Adhésion ou de la demande de versement.



Produits concernés

Toutes les offres GAIPARE proposant le fonds en euros Fonds GAIPARE excepté Livret GAIPARE.

Principes de l'offre



Versements concernés

Les versements d'adhésion hors transferts et les reversements réalisés sur la période de l'offre.

Cas particulier : les reversements effectués dans les 32 jours qui suivent la signature de la demande d'adhésion affaire nouvelle hors transferts réalisée pendant la période de l'offre, même si ceux-ci ont été effectués après la période de l'offre.

Important : En cas de transfert, le bonus relatif à d'éventuels reversements sur l'ancien contrat transféré ne peut pas être repris sur le nouveau contrat GAIPARE Fidelissimo ou GAIPARE Fidelissimo Capitalisation.

Solution : en cas de potentiel transfert, procéder d'abord à celui-ci puis verser sur le nouveau contrat pour profiter pleinement des offres 2024 et 2025.



Obligation contractuelle

La remise de l'annexe descriptive de l'offre aux clients (note d'information) disponible sur Alex et sur GAIPARE.com.



Exclusions

L'épargne en euros déjà constituée avant l'offre.

Les versements réguliers.

Les versements d'adhésion en cas de transfert.

Les versements simultanés aux transferts.

Les arbitrages vers le fonds euros.

Les reversements sur le fonds euros réalisés après la période de l'offre.

Avantages de l'offre

- **Une offre simple et associée au rendement du Fonds € du GAIPARE**
- **Un taux de revalorisation de 1 %** net avant prélèvements sociaux.
- Pour 2025 et 2026.
- Pas de condition d'UC.
- Un taux de rendement moyen du fonds euro dans les plus hauts du marchés et 11,17 % de rendement cumulé sur 5 ans* (2020-2024)
- Une PPE disponible pour booster le rendement standard dans les prochaines années.
- La solidité du Groupe Allianz.

* Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, brut de prélèvements sociaux
Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

Présentation à l'attention exclusive des courtiers ne pas remettre aux clients